



**FO DGFIP**  
**Section de Meurthe et Moselle**



Le 8 mars 2016

**Compte rendu CTL du 07 mars 2016**

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :

Jean-Louis SZATMARI, Alexis TSCHENS, Audrey SISCO et Didier HOUILLON.

\*\*\*\*\*

En préambule, vos représentants **FO DGFIP 54** sont revenus sur les manifestations d'agriculteurs et la sécurité des agents à l'accueil de la cité. Le problème de circulation de l'information auprès des agents concernant la fermeture de la cité le lundi a été évoqué.

La Direction nous répond que la confirmation est arrivée tard de la préfecture le vendredi soir et que tout a été mis en œuvre pour informer les agents dans les plus brefs délais via les chefs de service.

Concernant le site de Lunéville, **FO DGFIP 54** est revenu sur la lenteur de la prise de décision de permettre aux agents de quitter le site malgré un mail de notre organisation syndicale.

La direction ne dépose pas plainte suite aux dégradations des bâtiments et à la mise en danger des agents !

A Lunéville par exemple, certains agents ont évacué le bâtiment par les fenêtres suite au blocage des portes de sortie !

**1 -Formation Professionnelle 2015 et Plan de Formation 2016 :**

**Le bilan des actions menées au cours de l'année 2015 nous est présenté.**

Les agents de la direction ont bénéficié de 2420,5 jours de formation (3377,50 en 2014).

Pour l'année 2015, au sein de la DDFIP 54, 482 agents ont bénéficié d'une formation soit 1 agent sur deux.

Déployée depuis 2014, nous constatons que la e-formation est de plus en plus intégrée dans les nouveaux parcours de formation proposés aux agents.

Dès Janvier 2015, dans le département, 17 sites ont bénéficié de 24 postes informatiques dédiés spécifiquement à la e-formation. Cependant, bien qu'en libre accès, ces postes sont peu utilisés par les agents.

Malgré cela, la Direction nous informe vouloir continuer la promotion de la e-formation auprès des agents et des chefs de services. Pour **FO DGFIP 54**, une e-formation ne remplacera pas une formation présentielle, notamment si l'agent a des questions à poser. La Direction nous répond que la création des e-formateurs est à l'étude.

Au cours des débats, nous constatons qu'il n'y a qu'un seul formateur de catégorie C. La Direction nous rappelle que tous les agents peuvent candidater auprès du service Formation.

Le plan de formation professionnelle pour 2016 nous a ensuite été présenté.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont voté POUR, tout en faisant remarquer à la direction que nous resterons vigilants à ce que les e-formations ne se substituent pas aux formations présentielles.

## 2 - Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2015 (gestion 2014) et présentation de la campagne 2016 :

### Bilan de l'évaluation 2015

Catégorie	Nb d'agents évalués	Pénalité 1 mois	Mention d'alerte	Cadence moyenne	Mention d'encouragement	Valorisation d'un mois	Valorisation de deux mois	Recours hiérarchiques	Recours CAPL	Recours CAPN
A	144	0	0	20	17	77	30	7	6	1
B	381	0	1	62	44	194	82	11	11	3
C	291	1	0	58	29	144	59	3	2	0

Cette année encore, 50 % des agents bénéficieront d'un mois de réduction et 20 % de deux mois. Mais jusqu'à quand ? En effet, le PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) prévoit la suppression des bonifications d'ancienneté dès l'année prochaine pour les catégories B et dans deux ans pour les catégories A et C.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont interrogé la Direction sur ce point. Elle nous répond qu'elle n'a pas de retour de l'administration centrale.

### Présentation de la campagne 2016

Ci-dessous, la répartition des réductions d'ancienneté pour cette année.

Catégorie	Réduction 1 mois	Réduction 2 mois	Population
Agent technique	3	2	6
Agent Administratif	140	56	268
Géomètre	5	2	8
Contrôleur	172	67	340
Inspecteur	67	26	131

Pour information, les entretiens professionnels doivent avoir lieu jusqu'au 18 mars 2016.

La date limite pour déposer un recours hiérarchique est le 4 mai 2016.

## 3 - Bilan de la Mission Conditions de Vie au Travail

La mission CVT (Conditions de Vie au Travail) a été mise en place à la DDFIP 54 au début de l'année 2015. Elle ne s'est réunie que deux fois en 2015 et 3 actions ont été entreprises :

-la 1<sup>ère</sup> action est la création « d'espaces d'échanges métiers ». Un groupe « utilisateurs » sur la gestion des hébergés (sous l'initiative du Pôle GP) et un autre d'échanges sur le traitement du gracieux fiscal pour les sip et les trésoreries mixtes se sont réunis.

-la 2<sup>e</sup> action est une analyse des écrêtements et des débits horaires pour les services du département afin de détecter des risques psychosociaux. Trois groupes ont été répertoriés :

- 1 - Groupe qui a l'habitude d'être écrêté et préfère fonctionner ainsi sans que cela ne signifie un malaise.
- 2 - Groupe qui préfère prendre davantage de temps pour travailler pour se sentir bien psychologiquement en assumant d'être écrêté.
- 3 - Groupe qui explique sa situation par une charge de travail jugée trop importante.

Le chef de service est toujours associé aux difficultés rencontrées par le troisième groupe d'agents, or pour vos représentants **FO DGFIP 54**, la situation du deuxième groupe n'est pas acceptable non plus, car est-il normal qu'un agent travaille « bénévolement » pour ne pas subir la pression ou le stress lié à son travail ?

-la 3<sup>e</sup> action consiste en une visite des sites les plus importants du département par la correspondante sociale. Au 31/12/2015, 50 % des sites ont été visités.

Pour l'année 2016, l'analyse des écrêtements est reconduite et un axe de travail concernant le nettoyage des sites est prévu.

## 4 - Présentation du baromètre social 2015 de la DDFIP 54

Le taux de réponse se situe à 50 % dans le département. 43 % des agents ne sont pas satisfaits de leur travail, et seulement 34 % sont optimistes quant à leur avenir. 51 % font part d'une baisse de motivation.

La charge de travail est génératrice de stress pour 60 % des agents.

Face à ces chiffres, la Direction souhaite associer l'encadrement de proximité et faire un point régulier sur les besoins de formation.

Ces résultats montrent une attente des agents sur la hiérarchisation des priorités par l'encadrement et un besoin d'être rassuré sur la qualité de leurs travaux.

Par ailleurs, 43 % des agents estiment que le rythme des évolutions est trop rapide.

Vos représentants **FO DGFIP 54** constatent que ces chiffres révèlent un malaise grandissant de nos collègues !

## 5 - Présentation du bilan Marianne 2015

93,8 % des courriers sont traités en moins de 15 jours

84,6 % des courriels sont traités en moins de 5 jours

80,3 % des appels téléphoniques aboutissent en moins de 5 sonneries.

Vu les nombreuses incivilités et menaces à l'accueil, vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé à nouveau si l'usage de pseudonymes ou du numéro Agora pour les personnes qui le souhaitent est envisageable ? La Direction nous a répondu que c'est impossible car ce n'est pas dans la Charte dont les référentiels sont nationaux !

Le bilan de cette enquête ne repose que sur deux services audités, ce qui ne reflète pas forcément la situation de tout le département.

## 6 - Bilan de la mise en place du PRS DIRCOFI

Ce point d'étape sur le PRS DIRCOFI comme interlocuteur unique pour le recouvrement des créances de la DIRCOFI EST met en lumière les points suivants :

-Lors des travaux préparatoires, aucun agent du PRS n'a été associé à la mise en place de l'expérimentation.

-Deux documents régissent les relations entre le PRS 54 et la DIRCOFI et entre le PRS et les DDFiP de l'inter-région Est. Par ailleurs, le PRS DIRCOFI dispose d'un code SAGES spécifique, d'un Médoc et d'un compte banque de France dédié.

-Les moyens humains mis en œuvre sont un agent C et la création de 3 emplois (1 A et 2 B).

3 emplois supplémentaires sont créés au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Concernant l'arrivée d'un adjoint au PRS, cette question est en cours de traitement par la Direction.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont souligné l'urgence de ce point au vu d'un alourdissement incontestable des charges (charges comptables, explosion des réclamations contentieuses d'assiette, etc....) !

-Le taux de recouvrement actuel des dossiers DIRCOFI s'élève à 45 % (au lieu des 70 % initialement annoncé lors des premiers 18 mois de vie de la créance)

-Enfin, concernant le déménagement du PRS dans les locaux du P3, **FO DGFIP 54** a rappelé l'importance d'associer les agents, notamment en leur proposant de visiter leurs futurs locaux !

## 7 - Adaptation de l'organisation du réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La DDFIP 54 a réfléchi à la nouvelle organisation du réseau pour l'année 2017. Les projets présentés à la DGFIP sont les suivants :

- transfert de l'activité Enregistrement du SIE NANCY SUD EST au SPF DE NANCY
- fusion du SIE DE NANCY NORD EST avec le SIE NANCY SUD EST
- transfert de la gestion comptable et financière de l'hôpital de Briey de la trésorerie de Briey vers la trésorerie de Metz-Thionville
- création d'un SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) à Nancy
- transfert au SDIF des activités de gestion/évaluation des locaux d'habitation et des propriétés non bâties assurées par les SIP-SIE de Longwy, Briey et Lunéville
- fusion du Service de Publicité Foncière de Lunéville au SPF de Nancy

Ces points seront soumis au vote du CTL du 26 avril 2016. Vos représentants **FO DGFIP 54** restent attentifs et vigilants à ces projets.

## 8 - Aménagements ponctuels de la cartographie des résidences d'affectation nationale

Lors du CTL du 23/09/2015, **FO DGFIP 54** avait interrogé le président sur la fusion des RAN de Longwy et Briey.

Il nous avait été répondu que rien n'était prévu !! Or le projet de fusion des deux RAN nous est présenté lors de ce CTL et sera soumis à Bercy le 15 avril 2016.

La Direction pense ainsi rendre cette RAN plus attractive que les deux RAN actuelles afin de pallier au sous-effectif constant du nord du département.

Vos représentants **FO DGFIP 54** sont persuadés du contraire !

En effet, il faut savoir que les deux villes les plus éloignées de la nouvelle RAN (Jarny et Longwy) sont à une heure de route l'une de l'autre. Un agent qui demanderait cette nouvelle RAN n'aurait donc aucune garantie d'arriver à proximité de la ville souhaitée ! De quoi décourager les demandes de mutation !!!

## 9 - Réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire

La Direction nous informe de cette réorganisation du traitement des contentieux fiscaux d'assiette devant les juridictions judiciaires.

Il s'agit de la création de deux pôles juridictionnels judiciaires dans deux directions :

Le pôle de Paris qui traitera le contentieux des directions Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Île-de-France, ainsi que le contentieux des DIRCOFI attachées à ces régions.

Le pôle d'Aix-en-Provence traitera l'ensemble des autres régions et des DIRCOFI rattachées.

Leur mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et la prise en charge de la mission commence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 10 - Mise en place du Pôle juridictionnel

Ce point sera réexaminé en CTL du 18 mars prochain suite au vote **CONTRE** de toutes les organisations syndicales.

## 11 - Pilotage de la Brigade de Contrôle et de Recherche

Un protocole interrégional conclu entre la DIRCOFI EST et les Directions visent à faire piloter les BCR par les DIRCOFI (Direction du Contrôle Fiscal).

Cette expérimentation vise à mutualiser au plan interrégional les informations recueillies et les fraudes découvertes, à fixer les axes de recherche, à apporter un soutien technique et à fixer les objectifs de programmation conjointement avec la DDFIP.

La BCR reste attachée administrativement à la DDFIP 54 et la DIRCOFI est chargée du pilotage pour l'organisation des travaux (rationalisation et priorisation des tâches).

Le dispositif est mis en place dans le département en 2016.

Vos représentants **FO DGFIP 54** s'interrogent sur l'avenir des BCR : à terme, seront-elles rattachées à la DIRCOFI ?

## 12 - Modification des horaires de l'accueil du public au guichet

### -trésorerie d'Essey-les-Nancy

Ouverture au public : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
et le vendredi de 8h30 à 12h00

Fermeture : mercredi toute la journée et vendredi après-midi

### -trésorerie de Neuves-Maisons

Ouverture au public : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
et le vendredi de 8h30 à 12h00

Fermeture : mercredi toute la journée et vendredi après-midi

Vos représentants **FO DGFIP 54** sont conscients que les agents sont dans une situation critique qui nécessite des aménagements mais nous sommes également attachés au service public. Nous nous sommes donc abstenus.

Pour nous, ce n'est pas en réduisant les horaires d'ouvertures que les problèmes seront résolus mais plutôt en créant des emplois.

## 13 - Point sur le Plan d'action visant à réduire l'utilisation des espèces

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, le plafond d'encaissement à 300 euros des recettes publiques est applicable dans tous les postes du département.

Une expérimentation de caisse sans numéraire va être menée à la Paierie Départementale à compter du 2 mai 2016.

La prime de caisse sera maintenue dans la mesure où l'activité de caisse subsiste (opérations de caisse réalisées par tous moyens autres que numéraire).

En fin de séance, vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé la date de versement de la prime d'accueil. La direction n'a pas d'information à ce jour.

---

BULLETIN D'ADHESION (à renvoyer à Jean-Louis SZATMARI – SIP de Lunéville)

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : .....

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Fait à ..... Le .....

SIGNATURE